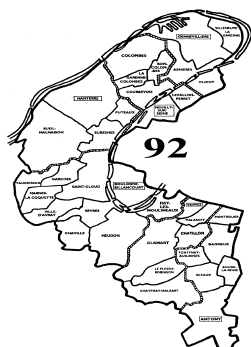


Points de Vue PEEP 92

Éditorial



Chers parents PEEP,

Cette année scolaire démarre sous la menace d'une pandémie. Élèves, parents et enseignants ont été largement informés sur les précautions à prendre et sur les mesures qui pourront être mises en place dans les écoles et les établissements scolaires, touchés. Nous devons nous assurer que dans chaque école ou établissement, les moyens pour ralentir la pandémie existent : L'accès des élèves à des points d'eau; présence de savon liquide et de serviettes en papier, local d'isolement etc...

Les parents élus veilleront également à la continuité pédagogique pour chaque classe fermée. Six jours sans cours, c'est un grand nombre d'heures d'enseignement perdues qui seront difficilement rattrapables. Gardons notre sang-froid, au pic de l'épidémie, les mesures de fermeture des écoles ou même des classes seront décidées avec pragmatisme. Il sera peut être plus efficace d'écarter les personnes les plus fragiles.

Cette pandémie souligne toute l'importance de l'éducation à la santé, souvent oubliée ou négligée. La communauté éducative doit se mobiliser pour rappeler les règles élémentaires d'hygiène que nous devons pratiquer afin de protéger les autres. Chacun de nous est un vecteur de transmission.

Le 16 et 17 octobre 2009, auront lieu comme chaque année, les élections scolaires. Étape importante de notre vie de représentant de parents d'élèves et cruciale pour notre représentativité sur le département, nous devons tous nous mobiliser, pour présenter des listes dans le maximum d'école et d'établissement du secondaire. Deux personnes suffisent pour se présenter aux élections.

En pleine aère écologique, les élections de nos représentants ont toujours lieu avec des urnes et des bulletins papier ! Militons pour que ces élections puissent se dérouler via internet comme les élections prud'homales. Nous devons utiliser les outils modernes à notre disposition au profit d'une plus grande participation à la vie démocratique : Augmenter le taux de participation à ces élections, c'est donner plus de légitimité à nos élus, c'est impliquer les parents à la vie des établissements et c'est surtout accroître le poids de la communauté éducative dans toutes les décisions ...Voilà nos challenges pour les années à venir.

Nous ne pouvons pas aborder cette rentrée sans parler de la réforme du lycée. Amorcée par Xavier DARCOS, elle avait été suspendue en décembre dernier sous la pression des syndicats de lycéens et d'enseignants. Mal comprise sans doute car mal présentée, ce projet s'est heurté à un front de conservateurs mêlant parents, élèves et enseignants. Luc CHATEL, nouveau Ministre de l'Éducation nationale devrait présenter fin septembre les grandes lignes de la nouvelle architecture du lycée. Sera-t-elle à la mesure des défis du lycée français ? Rééquilibrer les filières, responsabiliser les lycéens, diminuer le taux d'échec des élèves dans l'enseignement supérieur...

Nous découvrirons bientôt si l'école française est capable de se réformer dans l'intérêt des élèves.

Bonnes élections,

Amitiés

Valérie MARTY

SOMMAIRE

PAGE 1
éditorial

PAGE 2
Rentrée 2009 :
nouveau et
difficultés

PAGE 3

20% des jeunes sont
des lecteurs
inefficaces.

Le grand débat sur
l'orthographe est de
retour...

PAGE 4
Élections scolaires :
Les 3 enveloppes.

Un besoin de
formation ?

Rentrée 2009 : nouveautés et difficultés.

Les principales nouveautés.

♦ De nouveaux programmes au collège. Pour les classes de 6ème, les programmes de français et d'histoire-géographie-éducation civique ont changé. Dans les autres classes, ceux de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie, éducation physique et sportive, arts plastiques et éducation musicale ont été modifiés. Ces changements visent à prendre en compte les modifications apportées par ceux du primaire et prendre aussi en considération les attendus du socle commun de compétences et de connaissances, validés par le Brevet (DNB)

♦ Orientation : La DP3 (découverte professionnelle 3h) est offerte cette année à tous les élèves. *(dites nous dans vos collèges combien d'élèves en bénéficient, est-ce un choix des familles ou une forte suggestion de l'équipe pédagogique de 4^{ème} ? est-ce que toutes les demandes ont été satisfaites ?)*. La plate-forme multimédia d'orientation, est généralisée à l'ensemble du territoire national.

♦ Histoire des Arts: Cet enseignement est obligatoire dans les écoles, collèges et lycées. Il sera enseigné de manière transversale. Et en 2011, le nouveau brevet comportera une épreuve histoire des arts. *(vos réactions sur la mise en place, qui s'en charge, y a-t-il eu débat en CA sur les moyens horaires ?)*

♦ Violence: Mise en place des équipes mobiles académiques qui auront pour mission de prévenir les tensions dans les établissements mais également d'intervenir dans le cas d'incidents graves. Quant aux portiques, ils resteront dans les aéroports..Seuls le conseil général des Alpes Maritimes en équipera 3 établissements scolaires.

La principale difficulté : Les AVS

Luc CHATEL signait le 1er septembre, avec trois associations (Unapei, FG-PEP et FNASEPH) une convention leur permettant d'embaucher une partie des auxiliaires de vie scolaires (AVS) en fin de contrat avec l'Etat. Les associations qui les recrutent percevront en retour une subvention du ministère. Ce sont 5 000 auxiliaires de vie scolaire (AVS) ou emplois vie scolaire (EVS) dont les contrats aidés se terminaient cet été qui sont susceptibles de bénéficier de cet accord. Mais la convention signée ne permettra, cependant, de reprendre que 1 500 d'entre eux au mieux. Situation regrettable car ces personnes ont acquis une expérience et des compétences dans ces "emplois" sans réelle formation et sans possibilité de les valoriser.

En ce début d'année, la situation est tendue. Les associations estiment à plusieurs centaines d'enfants handicapés qui n'ont pu faire leur rentrée scolaire faute de personnel d'accompagnement. Avec la loi de février 2005 qui affirme le droit aux enfants en situation de handicap d'être scolarisés "en milieu ordinaire", les élèves scolarisés sont aujourd'hui 185 000, soit 10 000 de plus qu'en septembre 2008. Luc CHATEL a annoncé la création de 5 000 contrats aidés qui portera le nombre d'AVS à 22 400 et permettra d'ici mi-septembre d'offrir à chaque élève un accompagnement.

Un groupe de travail avait été initié par la Député Mme Montchamp sur la définition d'un champs professionnel de ces personnels d'accompagnement. Il nous semble urgent d'avancer : on ne peut en effet imposer la scolarisation des enfants en situation de handicap, sans donner les moyens de les accompagner.

La vague de contrats aidés de 2005 arrivera à échéance en janvier 2010. Il est donc urgent de les anticiper.

20% des jeunes sont des lecteurs inefficaces ...

Le ministère de l'éducation nationale a publié cet été le bilan de l'évaluation passée par les participants à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), l'année dernière.

Instituée en 1998 pour se substituer au service militaire, cette journée « citoyenne » permet au ministère d'évaluer le niveau des jeunes de 17 ans ou plus. Sur les 800 000 jeunes participant à la JAPD en 2008, près de 8 participants sur 10 sont des lecteurs habiles. Pour 20 % d'entre eux, ils sont des lecteurs « inefficaces » : ils n'identifient pas les mots écrits soit ils ont un vocabulaire pauvre soit ils rencontrent des difficultés de compréhension. Ces tests montrent que les garçons quel que soit leur niveau d'étude sont plus souvent en difficulté que les filles. Des disparités géographiques existent : c'est en Picardie que l'on recense le plus de jeunes en difficulté.

Le grand débat sur l'orthographe est de retour...

Le dernier livre de François de Closets « Zéro faute : l'orthographe, une passion française » aux éditions 1001 nuits, relance la polémique sur une éventuelle réforme de l'orthographe. Un vieux débat, déjà au XIXe des auteurs comme Voltaire et Diderot souhaitaient une évolution de la langue française. En 1990 des linguistes proposent une simplification de l'orthographe approuvée par l'Académie française, elle porte sur une centaine de mots sur les 60 000 de notre dictionnaire: Nénuphar pourrait s'écrire « nénufar »...

Pour François de Closets, la réforme de l'orthographe est une question largement dépassée : « on ne peut plus résoudre la crise

de l'orthographe par une simple simplification, il faudrait faire une réforme de très grande ampleur qui serait rejetée ». Le ministre de l'Éducation nationale, lui aussi, exprimait sur RTL son opposition à une réforme de l'orthographe « Elle fait partie de notre culture commune, nous avons d'ailleurs fait le choix dans le cadre de la réforme du primaire et du socle commun de miser sur la maîtrise de la langue française et dans ce cadre sur l'orthographe. Je crois qu'il y a d'autres priorités ».

Au-delà, du débat "réforme," simplification ou non de l'orthographe, les fautes grammaticales, syntaxiques et lexicales s'imposent comme une fatalité dans les copies des élèves, dans les rapports de stage ou professionnels, même le ministère de l'éducation nationale, dans son dossier de presse nous en a fourni un florilège. Est-ce un combat vain ? Non.

L'école doit pouvoir donner les bases à nos enfants afin qu'ils puissent écrire simplement sans faire « les grosses fautes » qui les pénaliseront : le fond pâtit toujours de la forme. Les fautes empêchent la lecture et perturbent la réflexion sur la profondeur d'un texte. Elles engendrent des réactions épidermiques « ça me fait bondir ».

L'enseignement doit se concentrer sur les fondamentaux comme le français et les mathématiques. Maîtriser sa langue maternelle, le français : c'est comprendre sa construction et ses règles, connaître suffisamment de vocabulaire ; c'est apprendre à penser et à partager.

« Le langage est le premier des liens. C'est lui qui crée une communauté. » Erik Orsenna.

Pour ceux qui veulent jouer, les communiqués de presse de notre fédération sont entachés de fautes d'orthographe...à vous de les trouver !

ÉLECTION SCOLAIRE : Les 3 enveloppes

Note de service n° 2009-081 du 6-7-2009, *en italique le texte de référence.*

“Favoriser le vote par correspondance

Afin d’assurer la meilleure participation possible des représentants légaux à ces élections, le vote par correspondance

doit être favorisé. Les conditions de vote par correspondance devront être clairement indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles : il est rappelé que cette procédure présente toutes les garanties de confidentialité. En effet, les documents relatifs aux élections comportent, outre la liste des candidats et les professions de foi, trois enveloppes numérotées garantissant l’anonymat du vote. “

Les élections scolaires auront lieu le 16 et le 17 octobre 2009.

La note de service n° 2009-081 du 6-7-2009 rappelle les procédures en vigueur. Pour cette année rien de nouveau. Depuis l’année dernière le vote par correspondance “doit se faire” à l’aide de 3 enveloppes : une petite enveloppe dans laquelle est glissé le bulletin de vote. Cette enveloppe est ensuite placée dans une deuxième sur laquelle seront indiquées les informations de l’électeur (Nom, Prénom et signature). Cette dernière, afin de préserver l’anonymat du vote, est mise dans une troisième enveloppe qui ne comportera que la mention, Élection des représentants de parents d’élèves, nom et adresse de l’établissement.

Pourquoi 3 enveloppes au lieu de 2 ? Car ainsi il est impossible de prendre connaissance du nom de l’électeur. Il arrive parfois vers la fin du scrutin, qu’un responsable arrive avec un paquet d’enveloppes de vote par correspondance, récupéré dans la boîte aux lettres des associations...Même lors des élections de parents d’élèves, des fraudes existent. Les signatures des électeurs votant par correspondance devraient être comparées avec le registre de signature de l’établissement. Qui le fait réellement ? Est-ce faisable ? probablement que non.

Une règle absolue que nous pouvons tous appliquer : les votes par correspondance ne sont sortis qu’à la fin du scrutin...Et si on vous propose afin d’aller plus vite lors du dépouillement, de classer les votes par correspondance par ordre alphabétique...Dites NON.

La nouvelle procédure de vote par correspondance n’est hélas pas connue des parents ni même des directeurs d’écoles et des chefs d’établissements, qui ne relisent pas forcément les fiches techniques fournies par l’inspection académique. Il est nécessaire avant le scrutin, que toutes les parties se mettent d’accord sur ce qui sera accepté ou pas.

Les arguments, Pour ou Contre l’utilisation des 3 enveloppes :

- *c’est s’assurer de la confidentialité du vote et donc éviter les fraudes,*
- *c’est risquer d’avoir plus de bulletins nuls si les parents s’embrouillent,*
- *C’est moins écologique !*

Un besoin de Formations: Contactez-nous.

L’association départementale PEEP organise à votre demande, des formations, afin de vous aider dans toutes vos responsabilités associatives.

- Président d’association;
- Conseil d’école;
- Conseil d’administration;
- DHG;
- Budget des EPLE.

Contact : peep-ad92@wanadoo.fr

Nouveauté

Groupe de réflexion primaire :

Nous souhaitons dépasser le débat de l’organisation de la semaine d’école sur 4 jours ou 4 jours 1/2 et mener une réflexion sur l’enfant à l’école : Enseignement, garderie, étude et pause méridienne; comment organiser ces temps pour le bien être des enfants ?

Si vous êtes intéressés pour mener un travail sur cette thématique contactez nous: peep-ad92@wanadoo.fr